

HYDRAULIQUE HV

DEFINITION / UTILISATION

Ces hydrauliques supérieures possèdent d'excellentes performances de filtrabilité, résistance à l'usure des pompes avec et sans eau et stabilité à l'oxydation.

Elles ont été développées :

- pour répondre aux besoins croissants en filtrabilité des machines modernes.
- pour satisfaire les nouvelles pompes hydrauliques plus sévères (débit et température élevés, présence d'eau) en renforçant la protection contre l'usure. Ses performances de stabilité à l'oxydation sont excellentes.

Elles conviennent pour l'utilisation dans les systèmes hydrauliques statiques et mobiles.

SPECIFICATIONS

AFNOR NF E 48 603 ISO 11184/158
DENISON HF-2 EATON I-286S

DIN 51 524 parties 2 et 3 (H-LP et HVLP)

Catégorie HV

PROPRIETES

- Très haut indice de viscosité

- Excellente filtrabilité (**Denison HF-2**).

- Protection contre l'usure

- Désaération très rapide

- Protection contre la rouille et la corrosion

- Très forte stabilité à l'oxydation et stabilité thermique

- Très grande résistance au moussage

- Excellente désémulsion

- Stabilité à l'hydrolyse

- Bas point d'écoulement

<u>CARACTERISTIOUES</u>

	HA 22	HV 32	HP 46	HV 68	HV 100
Densité à 15°C	0.86	0.87	0.87	0.87	0.88
Viscosité cinématique à 40°C (cSt)	22	33.5	48	71	100
Viscosité cinématique à 100°C (cSt)	5	6.8	8.6	11.4	14.5
Indice de viscosité	156	152	158	148	150
Point d'écoulement (°C)	-39	-39	-39	- 36	-36
Point éclair (°C)	200	210	218	225	228
Code produit avec colorant bleu	461	372	450	680	454
avec colorant rouge			468		
sans colorant	462		471		

Fiche technique, version du 18 juillet 2012



Date de révision : 29/05/2015 Version n° 2

SECTION 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1 Identificateur de produit

Nom: HYDRAULIQUE HP

Code produit: 450

1.2 Utilisation du mélange : Fluide hydraulique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ARMORINE S.A.

ZI Lann Sévelin BP 70115 56601 LANESTER Cedex

Tél: 02.97.76.13.87 Fax: 02.97.76.13.69

E-mail: contact@armorine.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

2.2 Eléments d'étiquetage

Non classé / non étiquetable

2.3 Autres dangers

Effets néfastes pour la santé:

Le brouillard d'huiles minérales peut irriter les yeux et l'appareil respiratoire

L'exposition prolongée peut provoquer des dermatoses

L'huile usagée peut contenir des impuretés dangereuses

Effets néfastes sur l'environnement :

Ne pas rejeter dans l'environnement : risque de contamination du sol et des eaux souterraines

Evaluations PBT et vPvB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT et vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS 3.2 Mélange Produit à base d'huiles de base minérales						
Nom chimique Numéros Classification Classification CE 1272/2008 % CE 1272/2008						
Alkyl phénol	Propriétaire	Xi R38 N R50/53	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	< 0.2%		



SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas de troubles graves ou persistants, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence

Après contact oculaire

Rincer soigneusement et abondamment avec de l'eau en maintenant les paupières bien ouvertes. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparait une rougeur ou une gêne visuelle.

Après contact cutanée

Enlever les vêtements contaminés, nettoyer les zones du corps concernées avec du savon et de grandes quantités d'eau. Consulter un médecin si une irritation apparait.

Après inhalation

Amener la personne à l'air frais.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Ne rien donner par voie buccale. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Anti poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux

Possibilité de rougeur

Contact avec la peau

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.

Inhalation

Possibilité de nausées, maux de tête, irritations en cas d'inhalation importante de vapeurs.

Ingestion

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction appropriés

Mousse, Dioxyde de carbone CO2, poudre sèche, eau pulvérisée

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser de l'eau sous forme de jet

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

Lors de la combustion il peut se produire fumée et vapeurs, CO, CO2 ... Leur inhalation est très dangereuse

5.3 Conseil aux pompiers

Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome en cas de fumées abondantes et des vêtements de protection.



SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non secouristes

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Assurer une ventilation adéquate. Eliminer toutes les sources d'ignition.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pollution des égouts, des eaux en surface et des nappes phréatiques. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant. Conserver les déchets dans des récipients clos et étanches en vue de l'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuel (voir section 8). Se laver les mains après chaque utilisation.

Utiliser dans des zones bien ventilées.

Manipuler à l'abri de toutes sources potentielles d'inflammation et de chaleur. Ne pas fumer.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker sur rétention à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité et de toute source d'ignition.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation, de préférence dans leur emballage d'origine.

Ne pas entreposer dans des emballages non étiquetés.

Stocker à l'abri des acides et oxydants forts.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Données non disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Prévoir une ventilation appropriée. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation. Respecter les règles d'hygiène. Recommandations pour une manipulation sans danger : porter des équipements de protection individuelle.

Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant réutilisation. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.



SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux

Si un risque d'éclaboussures existe, porter de lunettes de sécurité avec protection latérale (conforme à la norme EN166) en cas de projections.

Protection respiratoire

Aucune dans des conditions normales d'utilisation. En cas de formation de brouillards ou vapeurs, appareil respiratoire muni d'une cartouche pour vapeurs organiques combiné à un préfiltre à particules.

Protection des mains

Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN374) La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Type de gants conseillés : Caoutchouc nitrile (NBR) ou PVC avec un index de protection > 5 (temps de perméation > 240 minutes). Remplacer les gants immédiatement en cas de coupes, de trous ou d'autres signes de dommages ou de dégradation.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité, vêtements à manches longues.

Protection de l'environnement

Prévoir des bacs de rétention et une ventilation adaptée

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Prévoir des sols imperméables et résistants aux hydrocarbures.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide
Couleur Bleu
Densité Environ 0.87
pH Non établi
Point d'écoulement Environ -30°C
Point éclair >200°C

Température d'auto inflammation Peu probable Propriétés explosivesInsoluble et non miscible dans l'eau

Solubilité Soluble dans un grand nombre de solvants usuels

Viscosité cinématique Environ 48 cSt à 40°C

Propriétés explosivesNe présente pas de caractère d'explosivité dans les conditions raisonnablement

prévisibles.

9.2 Autres informations

Aucune



SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Aucune réactivité dans des conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Chimiquement stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse dans les conditions d'utilisations préconisées.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts, acides forts et bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Absence de décomposition dans des conditions normales.

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, aldéhydes ... et des suies (voir § 5.2)

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe

Informations sur le produit : aucune donnée disponible

Informations sur les composants :

Alkyl Phénol DL50 cutané lapin > 2000 mg/kg DL50 orale rat > 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Informations sur le produit : à notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Informations sur les composants : absence de donnée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Informations sur le produit : à notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Informations sur les composants : absence de donnée

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Informations sur le produit : non classé sensibilisant

Informations sur les composants : absence de sensibilisation connue

Mutagénicité sur les cellules germinales

Informations sur le produit A notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Informations sur les composants : Absence de composés classés

Cancérogénicité

Informations sur le produit : à notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Informations sur les composants : absence de composés classés



SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité pour la reproduction

Informations sur le produit A notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger **Informations sur les composants :** Absence de composés présentant des risques connus

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique

Informations sur le produit A notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger **Informations sur les composants :** Absence de donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée

Informations sur le produit A notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger **Informations sur les composants :** Absence de donnée disponible

Danger par aspiration

Informations sur le produit A notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger **Informations sur les composants :** Absence de composés présentant des risques connus

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: l'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire **Contact avec la peau**: possibilité d'irritation, de dessèchement, de sensibilisation ou de dermatite en cas de contacts répétés

Contact avec les yeux : peut provoquer une irritation temporaire

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Absence de données expérimentales sur la toxicité pour les organismes aquatiques.

Concernant les substances : absence de donnée

12.2 Persistance et dégradabilité

Absence de données expérimentales.

Concernant les substances : absence de donnée

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) : n'a pas fait l'objet de test spécifique

Facteur de bioconcentration (BCF) : n'a pas fait l'objet de test spécifique

Concernant les substances : absence de donnée

12.4 Mobilité dans le sol

Compte tenu de ces caractéristiques physico-chimiques, le produit est en général, peu mobile dans le sol. Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Concernant les substances qui composent le mélange

Elles ne répondent pas aux critères d'identification des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB), figurant en annexe XIII de REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée spécifique



SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit/de l'emballage

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée

Code déchets selon le CED (Code européen des déchets) : il doit être attribué par l'utilisateur, selon son application

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Les emballages vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Conserver les étiquettes sur le récipient vide.

Le récipient vide garde des restes du produit qui peuvent être dangereux : ne pas pressuriser, couper, souder, percer ou exposer les récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ...

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

L'utilisation d'eau pour le nettoyage des emballages vides n'est pas conseillée. Il convient de ne pas éliminer les déchets par rejet dans les égouts.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement Transport	ADR/RID/ADNR	IMDG	IATA	
14.1 Numéro ONU				
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies				
14.3 Classe de danger pour le transport	Non réglementé pour le transport des marchandises dangereuses			
14.4 Groupe Emballage				
14.5 Dangers pour l'environnement				
14.6 Précautions particulières à prendre par				
l'utilisateur				

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulière au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (France)

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées

Dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire

Substances candidates à autorisation : ce mélange ne contient aucune substance concernée Substances soumises à autorisation : ce mélange ne contient aucune substance concernée

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail (France)

Tableau des maladies professionnelles : n°36 (affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse)

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Les substances contenues dans ce mélange n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation



SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases R/ mentions H pertinentes

R38 Irritant pour la peau

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H315 Provoque une irritation cutanée

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme

Informations supplémentaires :

Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées (1.2) sans au préalable demander l'avis des services techniques du fournisseur.

Les informations contenues dans ce document se basent sur les données disponibles, à la date indiquée. Elles ne présentent toutefois aucune garantie concernant la précision des données ou les résultats obtenus à partir de ces données.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux ci.



RADIUM PLUS 10W30 FE

DEFINITION / UTILISATION

Huile à économie d'énergie pour moteurs poids lourds, diesel et turbo diesel Euro V et Euro VI, très fortement sollicités, composée d'huile synthétique et d'additifs spécialement sélectionnés. Particulièrement recommandée dans le cas d'espacement très important des vidanges.

PERFORMANCES / SPECIFICATIONS

API CI-4 / CJ-4 / CK-4

ACEA E6 / E7 / E9

MAN 3477

MB 228.51

VOLVO VDS-4

DEUTZ DQC IV-10 LA

DAF / IVECO

RENAULT RLD3 / RLD4

MTU Type 3.1

CUMMINS CES 20081

CATERPILLAR ECF-3

MACK EO-S 4/5

JASO DH-2 Engine Test

PROPRIETES

Sa faible viscosité entraîne une diminution du coefficient de frottement et fait de RADIUM PLUS un lubrifiant économiseur d'énergie. Son caractère multigrade assure un excellent démarrage à froid et une mise à température plus rapide du moteur en service, d'où un fonctionnement plus rationnel tant en été qu'en hiver.

Sa formule synthétique lui confère également les aptitudes suivantes :

- Résistance aux températures les plus élevées de fonctionnement du moteur grâce à la remarquable stabilité thermique que lui procure son pouvoir antioxydant.
- Maintient en permanence d'une pression d'huile élevée, même pour de fortes températures ou à bas régime.

Et naturellement, possède les qualités requises d'une huile de qualité supérieure :

- Haut indice de viscosité, pouvoir anti usure assurant la longévité des pièces en mouvement, pouvoir anti corrosion renforcé

CARACTERISTIQUES

Densité à 15°C	0.85
Viscosité cinématique à 40°C	78.50 cSt
Viscosité cinématique à 100°C	12.05 cSt
Indice de viscosité	148
TBN (mg KOH/g)	9.7

<u>Code produit</u>: 331 Fiche technique, version du 06 février 2019



Conformément au Règlement CE nº 1907/2006

Date de révision: 13/03/2017 Version n° 1

SECTION 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1 Identificateur de produit

Nom: RADIUM PLUS 10W30

Code produit: 331

1.2 Utilisation du mélange : Huile pour moteur poids lourd

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ARMORINE S.A.

ZI Lann Sévelin BP 70115 56601 LANESTER Cedex

Tél: 02.97.76.13.87 Fax: 02.97.76.13.69

E-mail: contact@armorine.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

2.2 Eléments d'étiquetage

Non classé / non étiquetable

2.3 Autres dangers

Effets néfastes pour la santé:

Le brouillard d'huiles minérales peut irriter les yeux et l'appareil respiratoire

L'exposition prolongée peut provoquer des dermatoses

L'huile usagée peut contenir des impuretés dangereuses

Effets néfastes sur l'environnement :

Ne pas rejeter dans l'environnement : risque de contamination du sol et des eaux souterraines

Evaluations PBT et vPvB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT et vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS **3.2 Mélange** Produit à base d'huiles de base synthétiques Nom chimique % Numéros Classification CAS/CE CE 1272/2008 **Enregistrement** Lubricating oils (petroleum), C20-C50, 72623-87-1/276-38-4 Asp. Tox. 1, H304 20% < x < 30%hydrotreated neutral oil based 01-2119474889-13-0000 Dérivés d'amines, polycomposés de Polymère Aquatic Chronic 4/H413 2% < x < 4%polyéthylène avec l'anhydride succinique de polybutényle, borates Masse réactionnelle d'isomères de : 125643-61-0/406-040-9 Aquatic Chronic 4/H413 1% < x < 3%3-(3,5-di-tert-butyl-4hydroxyphényl)propionate d'alkyle en C7-9



Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

2,5 Furanedione, polymère avec le 1- hexadécène, 2-méthyloxirane, polymère avec l'oxirane, le bis(2-aminopropyl)éther et le 2-méthyl-1-propène,4- (phénylamino)phénylimide		Aquachronic 4/H413; Skin Sens. 1/H317	1%< x < 3%
Pour le libellé complet des phrases R et	phrases H. voir rubrique 16		

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas de troubles graves ou persistants, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence

Après contact oculaire

Rincer soigneusement et abondamment avec de l'eau en maintenant les paupières bien ouvertes. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparait une rougeur ou une gêne visuelle.

Après contact cutanée

Enlever les vêtements contaminés, nettoyer les zones du corps concernées avec du savon et de grandes quantités d'eau. Consulter un médecin si une irritation apparait.

Après inhalation

Amener la personne à l'air frais.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Ne rien donner par voie buccale. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Anti poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux

Possibilité de rougeur

Contact avec la peau

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.

Inhalation

Possibilité de nausées, maux de tête, irritations en cas d'inhalation importante de vapeurs.

Ingestion

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique



Conformément au Règlement CE nº 1907/2006

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, Dioxyde de carbone CO2, poudre sèche, eau pulvérisée

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser de l'eau sous forme de jet

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

Lors de la combustion il peut se produire fumée et vapeurs, CO, CO2 ... Leur inhalation est très dangereuse

5.3 Conseil aux pompiers

Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome en cas de fumées abondantes et des vêtements de protection.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non secouristes

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Assurer une ventilation adéquate. Eliminer toutes les sources d'ignition.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pollution des égouts, des eaux en surface et des nappes phréatiques. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant. Conserver les déchets dans des récipients clos et étanches en vue de l'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.



Conformément au Règlement CE nº 1907/2006

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuel (voir section 8). Se laver les mains après chaque utilisation.

Utiliser dans des zones bien ventilées.

Manipuler à l'abri de toutes sources potentielles d'inflammation et de chaleur. Ne pas fumer.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker sur rétention à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité et de toute source d'ignition.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation, de préférence dans leur emballage d'origine.

Ne pas entreposer dans des emballages non étiquetés.

Stocker à l'abri des acides et oxydants forts.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Données non disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Prévoir une ventilation appropriée. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation. Respecter les règles d'hygiène. Recommandations pour une manipulation sans danger : porter des équipements de protection individuelle.

Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant réutilisation. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux

Si un risque d'éclaboussures existe, porter de lunettes de sécurité avec protection latérale (conforme à la norme EN166) en cas de projections.

Protection respiratoire

Aucune dans des conditions normales d'utilisation. En cas de formation de brouillards ou vapeurs, appareil respiratoire muni d'une cartouche pour vapeurs organiques combiné à un préfiltre à particules.

Protection des mains

Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN374)

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Type de gants conseillés : Caoutchouc nitrile (NBR) ou PVC avec un index de protection > 5 (temps de perméation > 240 minutes). Remplacer les gants immédiatement en cas de coupes, de trous ou d'autres signes de dommages ou de dégradation.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité, vêtements à manches longues.

Protection de l'environnement

Prévoir des bacs de rétention et une ventilation adaptée

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Prévoir des sols imperméables et résistants aux hydrocarbures.



Conformément au Règlement CE nº 1907/2006

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect
Couleur
Ambre
Densité
pH
Non établi
Point d'écoulement
Point éclair
Point d'auto inflammation
Liquide
Ambre
Environ 0.85
Non établi
Non établi
>220°C
Peu probable

Propriétés explosivesInsoluble et non miscible dans l'eau

Solubilité Soluble dans un grand nombre de solvants usuels

Viscosité cinématique Environ 12 cSt à 100°C, 78 cSt à 40°C

Propriétés explosivesNe présente pas de caractère d'explosivité dans les conditions raisonnablement

prévisibles.

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Aucune réactivité dans des conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Chimiquement stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse dans les conditions d'utilisations préconisées.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts, acides forts et bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Absence de décomposition dans des conditions normales.

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, aldéhydes ... et des suies (voir § 5.2)



Conformément au Règlement CE nº 1907/2006

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe

Informations sur le produit : aucune donnée disponible

Informations sur les composants :

Lubricating oils (petroleum), C20-C50, hydrotreated neutral oil based

LD50 oral/rat > 5000 mg/kg (OECD 401) LD50 dermal/lapin > 2000 mg/kg (OECD 402) LC50 inhalation/4h/rat > 5.53 mg/L (OECD 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Informations sur le produit : à notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Informations sur les composants : absence de donnée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Informations sur le produit : à notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Informations sur les composants : absence de donnée

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Informations sur le produit : selon les données disponibles, ce produit n'est pas présumé provoquer de réaction cutanée allergique

Informations sur les composants :

2,5 Furanedione, polymère avec le 1-hexadécène, 2-méthyloxirane, polymère avec l'oxirane, le bis(2-aminopropyl)éther et le 2-méthyl-1-propène,4-(phénylamino)phénylimide

classé sensibilisant cutané, peut provoquer une allergie cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales

Informations sur le produit A notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Informations sur les composants : Absence de composés classés

Cancérogénicité

Informations sur le produit : à notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Informations sur les composants : absence de composés classés

Toxicité pour la reproduction

Informations sur le produit A notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Informations sur les composants : Absence de composé présentant des risques connus

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique

Informations sur le produit A notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Informations sur les composants : Absence de donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée

Informations sur le produit A notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Informations sur les composants : Absence de donnée disponible

Danger par aspiration

Informations sur le produit A notre connaissance, ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Informations sur les composants :

Lubricating oils (petroleum), C20-C50, hydrotreated neutral oil based

classé dangereux par aspiration ; peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires



Conformément au Règlement CE nº 1907/2006

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIOUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: l'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire

Contact avec la peau : possibilité d'irritation, de dessèchement, de sensibilisation ou de dermatite en cas de contacts

répétés

Contact avec les yeux : peut provoquer une irritation temporaire

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Absence de données expérimentales sur la toxicité pour les organismes aquatiques.

Concernant les substances:

Lubricating oils (petroleum), C20-C50, hydrotreated neutral oil based Poisson LL50/96h > 100 mg/L; NOEL/96h > 100 mg/L (OECD 203) Crustacé EL50/24-48h; NOEL/48-96h; LL50/24-96h > 10000 mg/L (OECD 202)

Algue NOEL/72h \geq 100 mg/L (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Absence de données expérimentales.

Concernant les substances : absence de composé présentant des risques connus

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) : n'a pas fait l'objet de test spécifique

Facteur de bioconcentration (BCF) : n'a pas fait l'objet de test spécifique

Concernant les substances : absence de composé présentant des risques connus

12.4 Mobilité dans le sol

Compte tenu de ces caractéristiques physico-chimiques, le produit est en général, peu mobile dans le sol. Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Concernant les substances qui composent le mélange

Elles ne répondent pas aux critères d'identification des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB), figurant en annexe XIII de REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée spécifique



Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit/de l'emballage

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée

Code déchets selon le CED (Code européen des déchets) : il doit être attribué par l'utilisateur, selon son application

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Les emballages vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Conserver les étiquettes sur le récipient vide.

Le récipient vide garde des restes du produit qui peuvent être dangereux : ne pas pressuriser, couper, souder, percer ou exposer les récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ...

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

L'utilisation d'eau pour le nettoyage des emballages vides n'est pas conseillée. Il convient de ne pas éliminer les déchets par rejet dans les égouts.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement Transport	ADR/RID/ADNR	IMDG	IATA		
14.1 Numéro ONU					
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies					
14.3 Classe de danger pour le transport	Non réglementé pour le transport des marchandises dangereuses				
14.4 Groupe Emballage					
14.5 Dangers pour l'environnement					
14.6 Précautions particulières à prendre par					
l'utilisateur					

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulière au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (France)

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées

Dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire

Substances candidates à autorisation : ce mélange ne contient aucune substance concernée

Substances soumises à autorisation : ce mélange ne contient aucune substance concernée

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail (France)

Tableau des maladies professionnelles : n°36 (affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse)

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Les substances contenues dans ce mélange n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation



Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Indication des modifications création

Phrases R/ mentions H pertinentes

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Informations supplémentaires :

Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées (1.2) sans au préalable demander l'avis des services techniques du fournisseur.

Les informations contenues dans ce document se basent sur les données disponibles, à la date indiquée. Elles ne présentent toutefois aucune garantie concernant la précision des données ou les résultats obtenus à partir de ces données.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux ci.

Adresse unique de correspondance : BP 70115 56601 LANESTER Cedex

www.armorine.fr Email: contact@armorine.fr



h

n

q

е

Huiles

Graisses

Produits Divers

L.R -25°C UNIVERSEL

LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT

<u>DEFINITION</u>

LE LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT –25° UNIVERSEL est un produit de dernière génération, fruit d'une recherche avancée, permettant de répondre aux cahiers des charges des fabricants.

- Se mélange avec tous les liquides de refroidissement
- Permet d'éviter toute incertitude concernant compatibilité et miscibilité.
- Protège contre le gel jusqu'à -25°C.

PROTECTION DU CIRCUIT CONTRE LA CORROSION:

- Protège toutes les parties du circuit avec lesquelles il est en contact (culasse, radiateur, pompe ,échangeur, bloc moteur etc...) grâce à la synergie de son additivation « exclusive organique ».

Siège social : ZI de Lann-Sévelin 56850 CAUDAN Tél. 02 97 76 13 87 Fax 02 97 76 13 69

PROTECTION CONTRE LES TEMPERATURES EXTREMES :

- L'été et en toutes saisons, sa grande conductibilité thermique assure l'équilibre thermique du moteur
- L'hiver, la fonction antigel protège le moteur contre le gel jusqu'à une température de 25°C

Agence Commerciale: ZA Des Acacias 10 Rue des Saules 44260 SAVENAY Tél. 02 40 58 26 59

<u>SPECIFICATIONS ET COMPATIBILITE :</u>

Formule organique compatible avec les liquides de refroidissement constructeurs présents sur le marché (RENAULT, PSA, MB, FORD, FIAT, DAF); il les remplace avantageusement. Le liquide de refroidissement –25°C Universel est conforme aux normes: NFR 15601 type 3 – ASTM D 3306 – BS6580/92 – JIS K 2234-1994.

CONSEIL D'UTILISATION:

Produit prêt à l'emploi ; ne pas ajouter d'eau ni d'autres additifs, s'utilise moteur froid. Il est conseillé de :

- Mettre le chauffage de l'habitacle sur la position maximale
- Vidanger complètement le circuit de refroidissement de votre véhicule afin de bénéficier pleinement des avantages du liquide de refroidissement Universel
- Remplir le circuit avec le liquide de refroidissement Universel, faire tourner le moteur pour assurer le bon remplissage des points hauts (voir le livret d'entretien), compléter le niveau si nécessaire.

ZI La Croix Rouge 35770 VERN-SUR-SEICHE Tél. 02 99 62 15 62

Agence Commerciale :

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES:

CARACTERISTIQUES OU	SPECIFICATIONS	METHODES	
PROPRIETES			
DENSITE À 20°C	1.065	NFT 60172	
RESERVE D'ALCALINITE	11	ASTM D 1121	
POINT D'EBULLITION	106°C	ASTM D 1120	
рН	8.2	NF T 78103	

Code produit: 834

Les caractéristiques techniques de cette fiche technique sont des valeurs moyennes et elles ne sauraient toutefois constituer une garantie contractuelle.



Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

Date de révision : 15/09/2015 Version n°2

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification du produit

Nom: LR-25 universel Code produit: 834

1.2 Utilisation de la préparation

Antigel

1.3 Identification de la société/entreprise

Fournisseur: ARMORINE S.A.

ZI Lann Sévelin B.P. 70115 56601 LANESTER Cedex

Tél: 02.97.76.13.87 Fax: 02.97.76.13.69

E-mail : contact@armorine.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

+33 1 49 00 00 19 (24h/24, 7j/7)***
ORFILA (INRS) tél: 01.45.42.59.59 ***

En France: - PARIS: Hôpital Fernand Widal 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10, Tél: 01.40.05.48.48. - MARSEILLE: Hôpital Salvador, 249 bd Ste Marguerite 13274 Marseille cedex 5, Tel: 04.91.75.25.25. -LYON: Hôpital Edouard Herriot, 5 place d'Arsonval, 69437 Lyon cedex 3, Tel: 04.72.11.69.11. -NANCY: Hôpital central, 29 Av du Mal De Lattre de Tassigny, 54000 Nancy, Tel: 03.83.32.36.36 ou le SAMU: tel (15)***

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Acute Tox.4 (Oral) H302 STOT RE 2 H373

2.2 Eléments d'étiquetage :





Mention d'avertissement ATTENTION

Mentions de danger

H302-Nocif en cas d'ingestion

H373- Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (en cas d'ingestion)

Conseil de prudence

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : appeler un médecin en cas de malaise

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3 Autres dangers

Pas d'information complémentaire disponible



Conformément au Règlement CE nº 1907/2006

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCE	N° d'enregistrement REACH	N° CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ.1272/2008)
Ethylène glycol	203-473-3	01-2119456816-28	107-21-1	36 à 39.5	Xn, R22	Acute Tox.4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373

Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16. Pour le texte complet des phrases-S mentionnées dans cette section, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Ne jamais administrer quelque chose par la bouche a une personne inconsciente.

en cas de malaise, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette)

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins 15 minutes. Demander l'avis médical d'un spécialiste.***

Contact avec la peau Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau

et du savon puis rincer à l'eau chaude.

Inhalation Amener la victime à l'air libre.

Ingestion Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire à une personne inconsciente. Appeler

immédiatement un médecin ou un centre Antipoison

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la

santé

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil aux médecins Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO2). Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produit de décomposition dangereux Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte

pour le personnel préposé à la contre le feu.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Autres informations Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la règlementation locale

en vigueur.



Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Informations générales Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours

d'eau. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux

du domaine public

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Méthodes de nettoyage Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes

tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à

l'écart des autres matières

6.4 Référence à d'autres sections

Equipement de protection individuelle Voir section 8 pour plus de détails.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations pour une Ne pas manger, boire ou fumer. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. manipulation sans danger

Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards de pulvérisation. Eviter le contact

avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du

produit. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des

vêtements de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Mesure techniques/Conditions de

Stockage

Mesures d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Conserver le récipient bien fermé. Conserver

de préférences dans l'emballage d'origine :

Matières à éviter Ecarter de toute source d'ignition***

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètre de contrôle

Ethylène Glycol

VME (mg/m3) 52 mg/m3 VME (ppm) 20 ppm 104 mg/m3 VLE (mg/m3) VLE (ppm) 40 ppm

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou Contrôles techniques appropriés

de vapeurs

Protection des mains Porter des gants de protection, néoprène, Nitrile

Protection des yeux Lunettes anti éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié



Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur jaune Etat physique @20°C liquide

Odeur caractéristique pH 7.5 à 8.5

Point d'ébullition donnée disponible

Point d'éclair > 100°C

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Point de congélation -25°C

Pression de vapeur Donnée non disponible

Masse volumique ~1.05 Solubilité dans d'autres solvants miscible

Log Pow miscible

Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité Donnée non disponible Viscosité, cinématique Donnée non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Informations générales Pas d'information disponible

10.2 Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Réagit vigoureusement avec les oxydants forts et les acides

10.4 Conditions a éviter

Conditions à éviter Rayons directs du soleil.

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone



Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe : nocif en cas d'ingestion ATE CLP 500 mg/kg de poids corporel

Ethylène glycol DL50 orale rat 7712 mg/kg DL50 voie cutanée > 3500 mg/kg

CL50 inhalation rat > 2.5 mg/l/4h durée d'exposition 6h

Corrosion cutanée/irritation cutanée non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée non classé

Mutagénicité non classé

Cancérogénécité non classé

Toxicité pour la reproduction non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Danger par aspiration non classé

Effets néfastes potentiels Nocif en cas d'ingestion

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Ethylène glycol		CE50 daphnie 1 >100 mg/L 48h	CL50 poisson 1 72860 mg/L 96h	

12.2 Persistance et dégradabilité

Informations générales

Pas d'information disponible

Ethylène glycol facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit Pas d'information disponible

Ethylène glycol Log Pow = -1.36

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Evaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement



Conformément au Règlement CE nº 1907/2006

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non

utilisés

Ne pas rejeter dans l'environnement. Eliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets dangereux. Eliminer le produit conformément à la

réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le

traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

N° de déchet suivant le CED 070204 autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID (Route/Rail) non réglementé
IMDG/IMO (Maritime) non réglementé
ICAO/IATA (Voies aériennes) non réglementé
ADN (fluvial) non réglementé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Union Européenne

Inventaires Internationaux Pas d'information disponible Informations supplémentaires Pas d'information disponible

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique Pas d'information disponible

15.3 Information sur les législations nationales

Pas d'information disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégrale des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

Acute Tox.4 (Oral) - Toxicité aigüe (par voie orale), catégorie 4

STOT RE 2 – Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, catégorie 2

R22 - Nocif en cas d'ingestion

H302 – Nocif en cas d'ingestion

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Cette fiche complète les fiches techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux ci.